

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 41 (1979)
Heft: 1

Artikel: La sécurité sur les tracteurs et les chars automoteurs : tracteurs agricoles et chars automoteurs équipés de dispositifs de sécurité pour le conducteur
Autor: Uenala, N.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1083805>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La sécurité sur les tracteurs et les chars automoteurs Tracteurs agricoles et chars automoteurs équipés de dispositifs de sécurité pour le conducteur

N. Uenala

1. Quelques commentaires au sujet de l'équipement obligatoire

Il est un fait que 20 à 25 personnes perdent la vie annuellement dans notre pays à la suite de chutes de tracteur. Des expériences faites à l'étranger ont prouvé que ces chiffres diminuent rapidement dès que les nouveaux tracteurs et chars automoteurs ne peuvent être livrés qu'avec des dispositifs de sé-

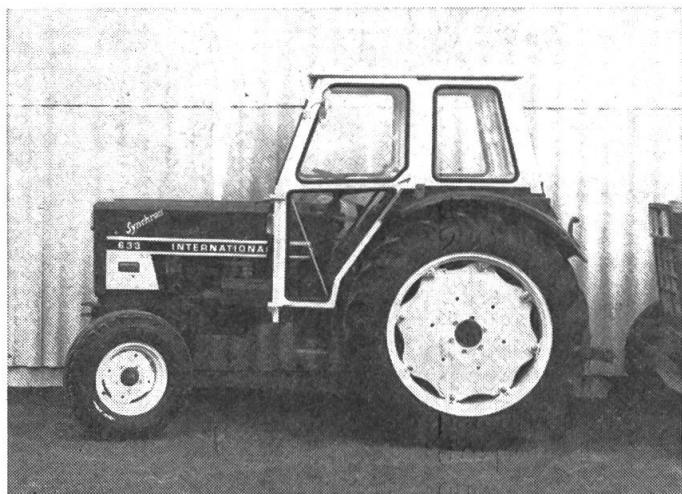


Fig. 1: Cabine de sécurité.



Fig. 2: Cadre de sécurité.



Fig. 3: Arceau de sécurité.

curité pour le conducteur. La Suisse a donc décidé en novembre 1976 – un des derniers pays européens à le faire – de les rendre obligatoires, sous forme d'arceaux-, de cadres- ou de cabines de sécurité. Cette obligation concerne tous les tracteurs et chars automoteurs mis nouvellement en service, avec une période transitoire allant jusqu'au 1er octobre 1978 (voir fig. 1, 2 et 3).

Les fabricants et les importateurs ont été informés à plusieurs reprises de cette mesure, mais nous tenons à en informer également les agriculteurs et les conseillers cantonaux en machinisme agricole afin qu'ils puissent prendre à temps les dispositions nécessaires. Pour ce qui est des tracteurs, autochargeuses et chars automoteurs qui peuvent être acquis avec des crédits d'investissement, les dispositifs de sécurité pour le conducteur avaient déjà été exigés à partir du 1er janvier 1975. Quant à l'obligation proprement dite, nous devons remarquer que selon l'Ordonnance sur la construction et l'équipement des véhicules routiers (OCE), tous les tracteurs agricoles et chars automoteurs mis en service et importés après le 1er octobre 1978, ou construits en Suisse, doivent être munis de dispositifs de sé-

BULLETIN DE LA FAT

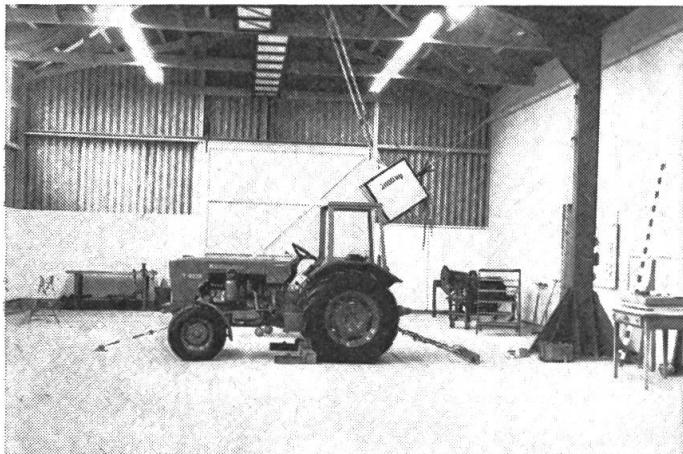


Fig. 4: Banc d'essai des dispositifs de sécurité pour le conducteur, à Tänikon.

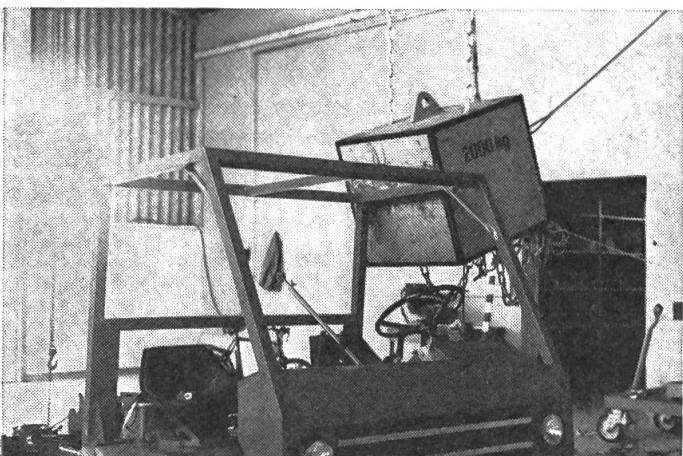


Fig. 5: Essai de choc pendulaire à un char automoteur.

curité pour le conducteur. Les directives de l'OCDE *) concernant les dispositifs de sécurité sur tracteurs font foi (fig. 4). La FAT acceptera tous les dispositifs de sécurité pour le conducteur reconnus comme tels dans les pays membres de l'OCDE, et ceux-ci ne devront plus être contrôlés en Suisse. Pour ce qui est des chars automoteurs agricoles, on se base sur les directives faisant loi entre la Norvège, l'Autriche et la Suisse qui, elles-mêmes, se basent sur les directives de l'OCDE (fig. 5). Les tracteurs à voie étroite pour cultures spéciales, telles que viticulture, arboriculture fruitière, horticulture, doivent être au moins munis d'un arceau de sécurité (fig. 6). On ne

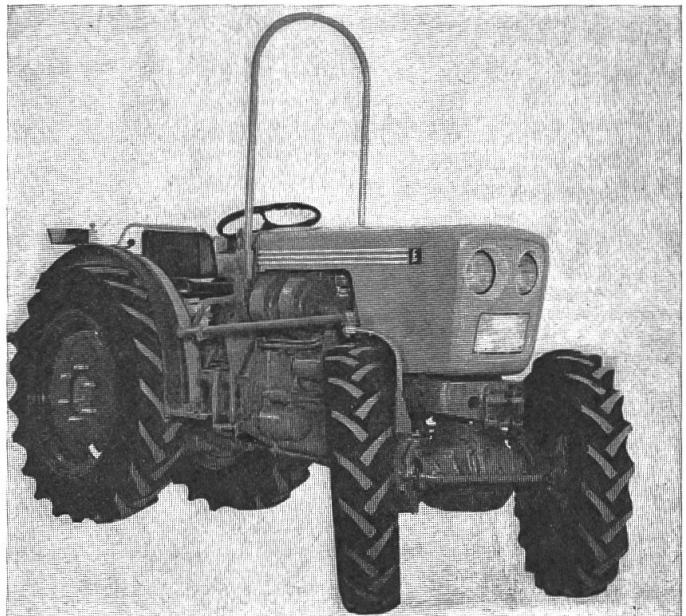


Fig. 6: Tracteur à voie étroite pour cultures spéciales telles que viticulture, arboriculture fruitière, houblon, agrumes et horticulture.

dispose pas encore de directives officielles internationales de l'OCDE pour le contrôle de ces arceaux de sécurité. Etant donné que le stade des expériences actuelles pour les tracteurs à voie étroite et pour les petits tracteurs ne permet pas encore d'établir le degré de solidité des dispositifs de sécurité pour le conducteur — on pense ici à des essais de choc pendulaire —, de nouvelles propositions de l'OCDE sont en préparation. En attendant, les essais entrepris à l'étranger, par exemple en Allemagne, par le «Bundesverband der landw. Berufsgenossenschaften BLB» (Association fédérale des sociétés d'assurance) sont reconnus par la Suisse. Il s'agit d'essais de solidité pour tracteurs à voie étroite. Il faut bien sûr pouvoir prouver que les tests ont été passés avec succès, et ce avec le rapport des tests faisant foi ou des certificats de tests avec les croquis s'y rapportant. On ne prévoit pas pour le moment de prescriptions spécifiques pour la qualité du matériel utilisé, le siège du passager et les valeurs-limites de bruit. Selon l'OCE (Ordonnance sur la construction et l'équipement des véhicules routiers), le vendeur, respectivement l'importateur, est responsable de l'équipement du véhicule qui doit correspondre aux prescriptions. Le contrôle principal se fait au moment de l'expertise des types ainsi que

*) Organisation de coopération et de développement économique.

BULLETIN DE LA FAT

lors de l'admission de chaque véhicule par l'autorité cantonale compétente. Chaque fois les experts s'assurent que le dispositif de sécurité pour le conducteur existe et qu'il a été approuvé.

2. Bases juridiques

En complément d'information, voici la publication des données juridiques.

A. Extrait de la modification de l'OCE du 29 novembre 1976

Article 48, 5e alinéa, page 6:

«Les tracteurs et les chariots agricoles à moteur doivent être munis d'un dispositif de protection expertisé, par exemple d'une cabine, d'un cadre ou d'un arceau de sécurité qui, autant que possible, empêche le véhicule de se retourner en cas d'accident et protège le conducteur. Ils doivent satisfaire aux exigences fixées par le Département fédéral de justice et police. Font exception les véhicules transformés (p. ex. des voitures de tourisme, des camions etc.) ayant une cabine d'origine ainsi que les petits véhicules ne pesant pas plus de 500 kg sans appareils complémentaires.

Les articles modifiés 23, alinéa 5bis (nouveau), 48, 5e alinéa (nouveau) et 53, 5e alinéa, sont applicables

aux véhicules mis pour la première fois en circulation qui sont importés ou construits en Suisse après le 1er octobre 1978.»

B. Extrait de la directive du DFJP du 9 décembre 1976

Article 48, 5e alinéa (nouveau) pages 3 et 4:

«Les dispositifs de protection doivent être expertisés, selon les directives de l'OCDE, en même temps que les types de véhicules sur lesquels ils sont fixés. Pour les dispositifs de protection montés sur des chariots à moteur, on se référera aux exigences que la Norvège, l'Autriche et la Suisse ont fixées d'un commun accord en se référant aux directives de l'OCDE. Les dispositifs de protection doivent porter le signe distinctif attribué par le service technique chargé de l'expertise.

En Suisse, le service technique chargé de l'expertise est la Station fédérale de recherches d'économie d'entreprise et de génie rural (FAT), CH - 8355 Tänikon, où les formules d'inscription et les prescriptions d'expertise peuvent être demandées. Le signe distinctif attribué par la FAT se compose des lettres FAT suivies d'un numéro d'expertise. Les dispositifs de protection officiellement expertisés à l'étranger selon les instructions précitées et qui portent un signe distinctif (nom ou abréviation du service tech-

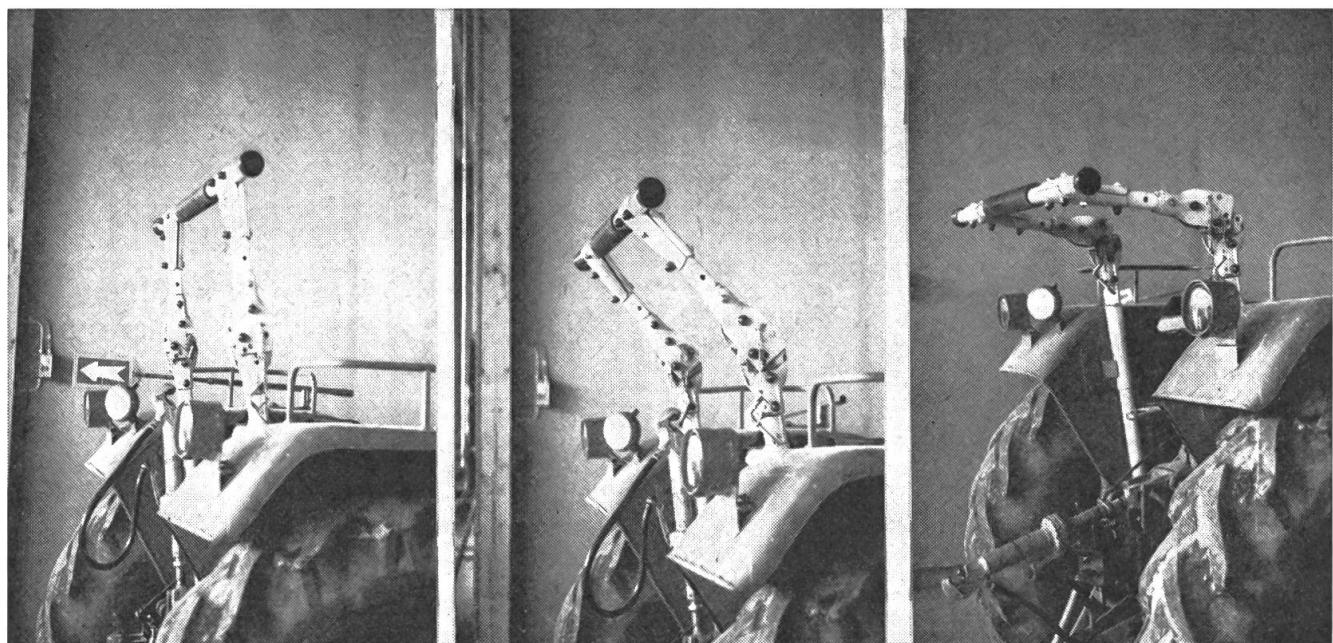


Fig. 7: Arceau de sécurité pliable en position normale, à moitié plié et complètement plié.

BULLETIN DE LA FAT

nique et numéro d'expertise) sont autorisés en Suisse sans nouveau contrôle.

Lorsque le lieu de l'utilisation ou d'autres raisons impérieuses l'exigent (par ex. entrée basse, emploi dans des cultures spéciales), les autorités cantonales d'immatriculation peuvent, sur proposition du conseiller cantonal en machines agricoles, admettre à la circulation un véhicule équipé d'un dispositif de protection pliable qui, pour le reste, doit répondre aux mêmes exigences que les dispositifs de protection rigides (instruction fondée sur l'article 84, 1er alinéa, OCE).»

Bien entendu, les arceaux de sécurité de modèle fixe ont le grand avantage, par rapport au modèle pliable, d'être toujours en position de fonctionnement. Si un accident, dû à une négligence, se produit avec un dispositif à arceaux de modèle pliable, la prestation de la Compagnie d'assurance pourrait diminuer.

3. Quels sont les points à vérifier lors de l'achat d'un dispositif de sécurité pour le conducteur?

Il est à prévoir qu'un nombre toujours croissant d'agriculteurs et d'exploitations forestières désireront fixer un cadre de sécurité ou un arceau de sécurité sur des anciens tracteurs. Il s'adressent certainement à un atelier de réparation ou de construction afin d'installer un dispositif de sécurité. Nous tenons toutefois à déconseiller cette façon de procéder. Il s'agit d'une solution peu satisfaisante pour les deux parties et qui peut avoir des suites graves. Il est en effet fort compliqué, même pour un spécialiste, de construire du premier coup un cadre de sécurité qui tiendrait suffisamment lors d'une chute. Seuls des dispositifs de sécurité dûment reconnus et contrôlés peuvent offrir la garantie d'être fonctionnels, de haute qualité et techniquement sûrs, et encore seulement s'ils ont été fixés conformément aux prescriptions. Les dispositifs de sécurité sont contrôlés selon des normes internationales et **forment un tout avec le tracteur**. Nous conseillons donc à tous les acheteurs et propriétaires de tracteurs et de chars automoteurs, de ne munir les tracteurs – même d'anciens modèles –, que de dispositifs

tifs de sécurité reconnus officiellement. Les Conseillers cantonaux en machinisme agricole, le Centre d'information pour la protection contre les accidents dans l'agriculture, à Brougg (BUL) ainsi que la FAT, sont à la disposition des agriculteurs pour les assister par leurs conseils.

4. Explications concernant les dispositifs de sécurité pour le conducteur contrôlés officiellement

a) Informations d'ordre général

Pour toute information complémentaire concernant des modèles spéciaux ou diverses autres marques, il est conseillé de s'adresser à la représentation générale ou au fabricant.

Renseignements pris auprès des spécialistes, nous pouvons donner les prix suivants:

Arceau de sécurité:

approx. Fr. 600.– à Fr. 1500.– (toit compris)

Cadre de sécurité:

approx. Fr. 1500.– à Fr. 2500.– (avec capote)

Cabine de sécurité, modèle standard:

approx. Fr. 2500.– à Fr. 5000.–

Cabine de sécurité avec isolation contre le bruit et silent block, aération, éventuellement air conditionné: jusqu'à Fr. 10 000.–

Lorsqu'il s'agit de livraison de nouveaux tracteurs déjà équipés, les frais de montage sont compris dans les prix. Par contre, lorsqu'il s'agit de montages effectués ultérieurement, les frais pourront aller de Fr. 100.– à Fr. 400.– pour les cadres de sécurité et de Fr. 200.– à Fr. 700.– pour les cabines de sécurité, selon le modèle et la durée du travail. Quant aux arceaux de sécurité, leurs prix s'entendent frais de montage compris. Sur demande, certaines cabines peuvent être livrées d'abord sous forme de cadres de sécurité (à compléter plus tard). Des représentants généraux de plusieurs marques de tracteurs vendent également des cadres-, des arceaux- et des cabines de sécurité qui ont été construits spécialement pour le modèle de tracteur et qui ont été officiellement contrôlés, ainsi Fritzmeier, Mauser, Ganser, Sirocco, Viktor, Jakob, etc. etc.

BULLETIN DE LA FAT

b) col. 3: Mesurage de bruit (sonométrage)

Pour les chars automoteurs, le mesurage du bruit s'est effectué à la hauteur de l'oreille du conducteur, avec cadre de sécurité, sans pare-brise et sans toit, le véhicule étant à l'arrêt et le moteur tournant à plein régime nominal. Si le véhicule est équipé d'un cadre de sécurité avec capote, toit et pare-brise, le niveau sonore augmente de 4–8 dB (A). Pour les tracteurs, les valeurs du bruit dans la cabine ou le cadre de sécurité fermé sont indiquées selon les directives de l'OCDE, c'est-à-dire à la hauteur de l'oreille du conducteur et à une vitesse se rapprochant le plus de 7,5 km/h lorsque le moteur tourne au régime nominal.

dB(A): unité de mesure pour le niveau sonore. Une augmentation du bruit de 10 dB(A) correspond au double de la puissance sonore perçue subjective-ment. Un bruit continu de plus de 90 dB(A) peut provoquer des troubles auditifs (voir Bulletin 11/1974 et documentation de technique agricole 100/1975).

FAT =

Station fédérale de recherches d'économie d'entreprise et de génie rural, CH - 8355 Tänikon (Suisse)

BVPA =

Station fédérale d'expérimentation et d'essais de véhicules et machines agricoles

A - 3250 Wieselburg (Autriche)

NLH =

Institut norvégien de technique agricole

N - 1432 As (Norvège)

OECD/OCDE =

Organisation de coopération et de développement économique, Paris

Geprüfte Sicherheitsrahmen für Transporter (Motorkarren) Cadres de sécurité testés pour chars automoteurs

Transporter Marke und Typ chars automoteurs marque et type	Fahrerschutz Marke und Typ protection marque et type	Lärm Bericht bruit FAT dB(A) No. bulletin	
1	2	3	4
Aebi			
TP 1000 A	Rubeco TP	95.5	87/74
TP 20	Rubeco TP	97	88/74
TP 25	Aebi TP	93.5	371/78
TP 35	Aebi TP	97	247/76
TP 50	Rubeco TP	94	89/74
Bucher			
TR 1500	Rubeco TR	97.5	NLH+FAT- -110/74
TR 1800	Rubeco TR	92.5	NLH 20/74
TR 2200	Rubeco TR	94	NLH+FAT- -111/74
TR 2500	Bucher	94	337/77
TR 2800	Bucher	91	407/78
Caron			
245	Caron 245	94	408/78
Lindner			
T 3500 S	Lindner	92.5	BVPA 147/75
PGS			
4500	Hürlimann	97	338/77
Rapid			
1350 Alltrac	Rapid 1897	93	105/74
1400 Alltrac	Rapid 1400	94	370/78
1750 Alltrac	Rapid 1897	94	104/74
CC 15-S a)	Rapid 1897	94	104/74
a) Selbstfahrladewagen Cargotrac – Autochargeuse automotrice			
Reform			
Muli 33	Reform	92	BVPA 060/78
Muli 45/145	Reform	88.5	153/74
Muli 50/150	Reform	88	061/78
Schilter			
TR 1000	Schilter 1000	95	109/74
TR 1100	Schilter 1100	95	368/77
TR 1300	Schilter 1300	92	244/76
TR 1600	Schilter 1600	92	103/74
TR 1800	Schilter 1800	92	106/74
TR 2200	Schilter 2200	92	369/77
LT 1 b)	Schilter LT 1	85	108/74
LT 2 b)	Schilter LT 2	85	107/74
LT 3 b)	Schilter LT 3	85	107/74
b) Selbstfahrladewagen mit Heckmotor – Autochargeuse automotrice			

BULLETIN DE LA FAT

**Geprüfte Sicherheitskabinen, -rahmen und -bügel
für landwirtschaftliche Traktoren**
Cabines, cadres et arceaux de sécurité testés

Traktor Marke und Typ tracteur marque et type	Fahrerschutz Marke und Typ protection marque et type	Lärm bruit dB(A)	Bericht No. bulletin FAT OECD / CS
1	2	3	4

Aebi

Terratrac TT 77	Aebi TT 77	100	FAT-246/76 CS 1169
-----------------	------------	-----	-----------------------

Bührer

445	Jakob K	93	FAT-332/76
455	Bührer SK11	100	CS 1128 b
465	Bührer SK11	98	CS 1128 a
465 L	Bührer SK11	97	CS 1128
685	Bührer SK13	95	FAT-336/77 CS 1337 b
6105	Bührer SK13	96	FAT-336/77 CS 1337 a
6135	Bührer SK13	96,5	FAT-336/77 CS 1337

Daimler-Benz

MB trac			
65/70	Daimler-Benz	89,5	CS 1137 a
800	Daimler-Benz	87	CS 1137
1100	Daimler-Benz	81	CS 1201 a
1300	Daimler-Benz	84	CS 1201

David Brown

885	David Brown	85	CS 1045
	Sekura S 67	103,5	CS 1202 a
990	Sirocco	103	CS 1013
	David Brown	84	CS 1034 a
995	David Brown	87	CS 1191
	Sekura S 67	103	CS 1236 a
996	David Brown	84	CS 1034
1210	David Brown	85	CS 1100
1212	David Brown	84	CS 1072
	Sekura S 74	86,4	CS 1161
1410	David Brown	85	CS 1074 a
1412	David Brown	85	CS 1074
	Sekura S 74	86	CS 1153

Deutz

4506	Sekura S 67	98	CS 032
5006 AS	Sekura	91,5	CS 243
5206	Fritzmeier M 701	89,5	CS 1053
6006	Mauser CAB 505	96	CS 323
6206	Sekura S 67	104	CS 1230 a
6806	Sekura S 74	87	CS 1082
	Sekura S 74	87,5	CS 1082
7006 A	Sekura S 67	104	CS 1020
7206	Sekura S 74	86	CS 1082 a
8006	Fritzmeier 8002	95	CS 421 a
	Sekura S 74	87,5	CS 1082

Traktor Marke und Typ tracteur marque et type	Fahrerschutz Marke und Typ protection marque et type	Lärm bruit dB(A)	Bericht No. bulletin FAT OECD / CS
1	2	3	4
10006	Sekura	96	CS 220
	Fritzmeier 8002	97,5	CS 380 a
13006	Fritzmeier 8002	97,5	CS 380 b
Intrac 2002	Deutz	95	CS 1095 b
Intrac 2002 A	Deutz	95	CS 1095 c
Intrac 2003	Deutz	97	CS 1095 a
Intrac 2003 A	Deutz	97	CS 1095
Deutz-DX	85/90/110	85	CSD 0018
	140/160	83	CSD 0021
Fendt			
Farmer 102 S + SA	Fendt	95	CS 169
Farmer 103 S	Fendt	95	CS 168
Farmer 104 SA	Fendt	95	CS 166
Farmer 105 SLA	Edscha	88	CS 1272
Farmer 106 SLA	Edscha	88	CS 1272 a
Farmer 108 SLA	Edscha	88	CS 1272 b
Favorit 610 SLA	Fendt	87	CS 1155 E
Favorit 611 SLA	Fendt	87,5	CS 1155 C
Favorit 612 SLA	Fendt	86	CS 1155 B
Favorit 614 SLA	Fendt	85,5	CS 1155 A
Favorit 615 SLA	Fendt	85	CS 1273
275 GT	Fendt	90	CS 1104
255 GT	Fendt	90	CS 1104 a
231 GT	Fendt	90	CS 1009
Farmer 200 S + SA	Fendt	90	CS 1015
Flat			
450 DT	Jakob J	101	BVPA-75
	Lambourn MK 7	89	CS 1148 c
500	Sekura	105	CS 246
540	Jakob	98	FAT-333/76
580	Fiat CS 2	82	CS 1296
680	Fiat CS 2	82	CS 1296
640 DT	Sekura S 67	101	CS 1152
	Jakob K	94,5	FAT-333/76
780	Fiat CS 2	82	CS 1296
	Sicurcab TSC S 2	88,5	CS 1134 c
	Demarais	87	CS 1211cbis
850 DT	Siac CSS 10	87	CS 1262
880	Fiat CS 2	82	CS 1296
	Sicurcab TSC S 2	88	CS 1134 a
	Demarais	87	CS 1211abis
1000	Sekura S 67	104	CS 1064 a
	Sekura S 74	86,5	CS 1178
	Siac CSS 10	87	CS 1232 c
1300 S DT	Siac CSS 13	86	CS 1154 b
Ford			
2000	Hara R 2000/3000	89	CS 235 a
2600	Ford super cab	81	CS 1166 c

BULLETIN DE LA FAT

Traktor Marke und Typ tracteur marque et type	Fahrerschutz Marke und Typ protection marque et type	Lärm bruit dB(A)	Bericht No. bulletin FAT OECD / CS	Traktor Marke und Typ tracteur marque et type	Fahrerschutz Marke und Typ protection marque et type	Lärm bruit dB(A)	Bericht No. bulletin FAT OECD / CS
1	2	3	4	1	2	3	4
3000	Hara R 2000/3000	86,5	CS 235 a	744 A	Jakob K	98	FAT-341/77
	Sirocco Multi-comfort	97	CS 293		Binder Bügel	94	FAT-404/78
3055	Ford safety cab	100	CS 359		Viktor	98	FAT-439/78
3600	Ford super cab	81	CS 1166	844	Fritzmeier		
	Sekura S 67	102	CS 1171		Comfort 2000	88,5	CS 1266 b
	Duncan super A/V	86	CS 1185	844 S	Sekura S 74	88	CS 1023
4000	Jakob H	105,5	BVPA-75	946	Fritzmeier		
	Hara Z	86,5	CS 366 a		Comfort 2000	87	CS 1266 a
4100	Ford super cab	83	CS 1165 c	1046 AS	Fritzmeier		
	Sekura S 67	102	CS 1194		Comfort 2000	89	CS 1198 d
4600	Hara Z 7a	87	CS 366 a	1246 A	Fritzmeier		
	Ford super cab	83	CS 1165		Comfort 2000	88	CS 1198 b
5000	Hara Z	86,5	CS 366	John Deere			
5600	Hara Z 7a	87,5	CS 366	1030	Sekura S 74	88,5	CS 1198
	Ford super cab	84	CS 1164 K	1120	BMA KH 91	85,5	DK
6600	Hara Z 7a	87,5	CS 366	1130 A	Sekura S 74	88,5	CS 428
	Ford super cab	86	CS 1164 D	2030	Sekura S 74	86	DK
	Sekura S 67	105	CS 1179		Sekura S 74	86	CS 1024 a
6700	Ford			2130	Viktor	92,5	FAT-405/78
	super de luxe	80	CS 1238 D		Sekura S 74	85,5	CS 1024
7000	Hara Z	85,5	CS 366 b		Viktor	92,5	FAT-405/78
7600	Ford super cab	85	CS 1239	3120	Duncan K/D	98	CS 260
7700	Ford			3130	Fritzmeier		
	super de luxe	82	CS 1238		saf. cab.	97,5	CS 489
8000	Hara 8000-90	89	CS 234		Sekura S 74	86	CS 1004
8600	Hara Y	87,5	CS 365 a	4230	John Deere		
8700	Ford	83	CS 1199 D		Sound Guard	84	CS 296
9000	Hara Y	86	CS 365	4430	John Deere		
9600	Hara Y	86	CS 365		Sound Guard	80	CS 297
9700	Ford	84	CS 1199	4630	John Deere		
Hürlimann					Sound Guard	80	Nebr. 113
D 100 S	Fritzmeier 77	95	CS 1336	8430	John Deere		
			FAT-339/77		Sound Guard	80	Nebr. 1179
5200	Viktor V 2	97	FAT-335/76	8630	John Deere		
	Hürlimann SR 1	100	FAT-248/76		Sound Guard	79	Nebr. 1180
T 6200	Viktor V 2	97	FAT-335/76	Lamborghini			
	Hürlimann SR 1	100	FAT-248/76	503	Buisard F	96,5	CS 1306 a
7700	Viktor V 2	97	FAT-335/76		Viktor	95	FAT-78
	Hürlimann SR 1	100	FAT-248/76	603	Viktor V	95	FAT-78
T 9200	Viktor V 2	97	FAT-335/76		Hürlimann K	95	FAT-435/78
	Hürlimann SR 1	100	FAT-248/76	704	Buisard F	102	CS 1305 a
International				904	Buisard F	103	CS 1305
433	Fritzmeier	98	CS 423 b	1056	Lamborghini C 12	86	CS 1261
533	Sekura S 67	98	CS 1089	Landini			
	Fritzmeier 9115	87	CNEEMA	R 5500	Sekura S 67a	103	CS 1071
574 Hydro	J.H. serie III	88	CS 1081	R 6500	Sekura S 67a	104,5	CS 1071 K
633 A	Jakob K	98	FAT-341/77	R 7500	Sekura S 67a	104,5	CS 1071 G
	Viktor	96	FAT-439/78	R 8500	Sekura S 67a	103	CS 1071 C
644	Fritzmeier 2000	88	CS 1266	R 9500 S	Sekura S 67	105	CS 1021

BULLETIN DE LA FAT

Traktor Marke und Typ tracteur marque et type	Fahrerschutz Marke und Typ protection marque et type	Lärm bruit dB(A)	Bericht No. bulletin FAT OECD / CS	Traktor Marke und Typ tracteur marque et type	Fahrerschutz Marke und Typ protection marque et type	Lärm bruit dB(A)	Bericht No. bulletin FAT OECD / CS
1	2	3	4	1	2	3	4
Leyland							
254	Sekura	93	CS 373	1151 A	Renault	89,5	IMAG
255	Leyland	84	CS 1118	1451 A	Renault	86,5	IMAG
	Kunz	92	FAT-180/75	Same			
262	Leyland	85	CS 1102	Aurora 45	Sekura	99,5	CS 299
270	Kunz	92	FAT-180/75	Falcon 50 DT	Sekura S 67	103	CS 1115
272	Leyland	87	CS 1101 a	Minitauro 60	Sekura S 67	100	CS 1207
	Sekura S 74	87,5	CS 1143	Corsaro 60	Mauser CAB 505	95	BVPA-128/75
285	Victor			Corsaro 70 DT	Viktor	92,5	FAT-406/78
	Scandinavia	86	CS 314		Sekura S 67	102,5	CS 1209 a
2100	Victor	96	CS 314	Saturno 80 DT	Sekura	106	CS 242
4100	Victor	93	CS 356		Viktor	92,5	FAT-406/78
Massey Ferguson							
135	Jakob J	100,5	BVPA-75	Panter 90 DT	Patca Buisard	88	CS 1223
	Duncan				Same C 13	90	CS 1263
	super A/V	88	CS 1187	Drago 100 DT	Fritzmeier 2000	96	BVPA-88/74
	Sirocco Delta	89,5	IMAG	Tiger 100 DT	Same C 12	89	CS 1264 a
	MF	102	CS 223 S	Buffalo 130	Same C 11	87	CS 1265
148	Meyer Bügel	96,5	FAT-179/75	Buffalo 130 DT	Same C 11	86	CS 1265 a
165	Sekura	104	CS 247	Steyr			
168	MF soft cladded			545	Mauser CAB 505	95	BVPA-20/73
178	Mauser CAB-505	100	CS 481	760	Ganser GT 600	100	BVPA-143/76
185	MF soft cladded	104	CS 237 S	760 A	Fritzmeier Euro II	97	CS 1240 a
188	MF soft cladded	102	CS 207		Steyr X 60	101	CS 1033 a
Serie 200	Mauser CAB			1090 A	Fritzmeier Euro II	94	CS 1240
245	Sirocco Delta	89	IMAG	1100	Steyr 1090-1100	92	CS 288
550	MF	86	CS 1216	1100 A	Fritzmeier Euro II	99,5	CS 1121 a
560	MF	87	CS 1216 a	1200 A	Steyr	96	CS 304
565	MF	84	CS 1205	8140	Steyr K.C 120-11	86	CS 1225 a
	MF	81	CS 1205 a	8140 A (1400 A)	Steyr K.C 120-11	86	CS 1043
575	MF	85	CS 1010 c	8160 A	Steyr K.C 120-11	86	CS 1225
590	MF	83	CS 1010 b	Universal			
595-8	MF	88	CS 1014	445	Duncan		
1135	MF	86	CS 310		Super A/V	88	CS 1190 b
1200	MF	87	CS 263	550	Buisard F		CNEEMA
Reform							
Metrac 3000	Reform 221.442	103	CS 1302	Ursus			
Renault							
301	Renault ET 34	100	CS 286 b	385	S.F.M.R.	95	CS 254
361	Renault ET 34	100	CS 286 a		Ursus C 385 B		
421	Renault ET 34	102	CS 286	1100 A	SW 150 LS	86,5	CS 427
461	Renault ET 33	99	CS 285 c	3110	Ursus 1100 A	91	CS 266
551	Renault ET 33	98	CS 285 b		Ursus C 385 B-S	85	CS 267
651 A	Renault ET 33	96,5	CS 285	Zetor			
751	Renault	92	IMAG	4712+4911	Rauss Bügel	95	FAT-409/78
781 A	Renault ET 35	89	CS 1279 b		Sekura S 67	102	CS 1091
851 A	Renault ET 35	85,5	CS 1279	5748	Zetor BK 5718	89	NIAE
951 A	Renault	90	IMAG	6745	Sekura S 67	102	CS 1090
				8045	Zetor BK 120-11	90	CS 1249 b
				12045	Zetor BK 120-11	87	CS 1248